

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 869

présenté par

M. Viry, Mme Porte, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Kamardine, M. Rolland,
Mme Corneloup, Mme Kuster, M. Hetzel, M. Door, M. Cattin, M. Pierre-Henri Dumont,
Mme Boëlle, M. Aubert, Mme Valentin et M. Grelier

ARTICLE 46 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.